

Arrêté n°2025-005-DSP

Arrêté portant composition de la commission d'examen des vœux Parcoursup

Arrêté de nomination des commissions d'examen des vœux de licence 1ère année Droit et Science politique

La directrice de la Faculté de Droit et science politique,

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L612-3 ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
Vu le règlement des études et des examens de l'université Bretagne Sud adopté par la CFVU du 16 juin 2022 et consolidé dans sa version du 13 juin 2024 ;
Vu la délibération n°74-2016 du conseil d'administration du 08 juillet 2016 relative à la délégation de pouvoir en matière de nomination des membres de jury accordée par le président aux directeurs de composantes ;
Vu l'arrêté du Président n°2025-148 relatif à la délégation de pouvoir en matière de nomination des commissions d'examens des vœux (Parcoursup), de commissions des examens de candidatures (Mon Master et Ecandidat) et de jury (BUT) accordée par le président aux directeurs de composantes ;

Arrête

Article 1. Les commissions d'examen des vœux de la licence Droit 1^{ère} année et de la licence Droit parcours Science politique 1^{ère} année sont constituées de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2025-2026 (pour une entrée en formation à la rentrée 2026) :

L1 Droit	Président : Vincent BOYER, EC
	Annabel QUIN, EC
L1 Droit Parcours Science politique	Président : Raphaël RENEAU, EC
	Eléonor BRETON, EC
	Annabel QUIN, EC

E=Enseignant, EC=Enseignant-chercheur, P=Professionnel

Article 2. La directrice de la Faculté de droit et science politique est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3. Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité sur le site internet de l'Université dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

À Vannes, le 17/12/2025

Anne-Sophie LAMBLIN-GOURDIN

